

*Question présentée par le député :*

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*

*Date de dépôt : 16 mars 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Champ-Dollon : apaisement ou huile sur le feu ?**

Il est inutile de rappeler ici les inquiétudes manifestées par le personnel pénitentiaire de Champ-Dollon suite au départ de son directeur M. Constantin Franziskakis, qui occupera de nouvelles fonctions au secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie (DSE) dès le 1<sup>er</sup> mai prochain. Les différentes prises de position de ce même personnel témoignent d'un véritable hommage à son directeur qui a su tenir la maison dans le respect des détenu-e-s et du personnel, dans un contexte difficile, dû à la surpopulation notamment, et de la loyauté de celui-ci à son égard et envers les institutions.

Le départ du directeur soulève des inquiétudes légitimes qui doivent être entendues et auxquelles il doit être répondu pour préserver un climat social serein dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'institution.

Ces inquiétudes reposent également sur un questionnement quant au rôle et aux missions de l'office cantonal de la détention. Sans entrer ici sur la pertinence de celles-ci, je relève qu'une clarification est attendue de la part du personnel pénitentiaire et que ces interrogations montrent qu'il y a pour le moins incompréhension des rôles des différents niveaux hiérarchiques de l'organisation pénitentiaire, ce qui renforce un sentiment d'incertitude qui ne contribue pas au bon fonctionnement des institutions.

Le personnel pénitentiaire a le sentiment que son métier est peu à peu dévalorisé et n'est pas estimé à sa juste valeur. Le règlement sur l'organisation et le personnel de la prison fait l'objet de nombreuses critiques. Le départ du directeur est donc vécu comme représentatif de ce sentiment partagé.

C'est dans ce contexte qu'il faut lire la manifestation du 4 février 2017 à laquelle une soixantaine de gardiens ont pris part, soutenus par des membres de leurs familles et d'autres participants. Celle-ci a eu lieu devant la prison de

Champ-Dollon et les manifestants étaient en civil sur leur temps libre. Le personnel entendait manifester sa colère suite à la nouvelle du départ de M. Franziskakis et son incompréhension face au poids donné selon lui à l'OCD.

Dans un contexte tendu, il revient au Conseil d'Etat et à M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie, plus particulièrement, d'assurer la stabilité de l'univers carcéral afin de rassurer le personnel et de répondre aux défis d'une direction reconnue et respectée de tous pour garantir par là même les droits des détenu-e-s et le respect mutuel de l'ensemble des personnes travaillant ou étant incarcérées à Champ-Dollon.

Dans cette perspective, il est pour le moins inutile, pour ne pas dire plus, de jeter de l'huile sur le feu.

*Est-il ou non avéré que le département de la sécurité et de l'économie entend sanctionner disciplinairement les membres du personnel pénitentiaire ayant participé à la manifestation du 4 février 2017 ? Si tel était le cas, dans quel but attendu et quelles sont les mesures envisagées ? Enfin, que compte faire le département pour rétablir le dialogue avec le personnel ?*